

Rechercher

Le ministère

Les opérations militaires

Nous rejoindre

Nos expertises

Nos enjeux

Presse

Aides et démarches

Accueil Actualités Réserve opérationnelle : « Plus de 300 métiers attendent celles et ceux qui postulent »

Réserve opérationnelle : « Plus de 300 métiers attendent celles et ceux qui postulent »

[Réserve](#)

Direction : Ministère des Armées / Publié le : 19 avril 2024

Le ministre des Armées s'est rendu cette semaine sur le site du groupe Renault, à Guyancourt (Yvelines), pour signer une convention relative à l'engagement de ses employés-réservistes en présence de Jean-Dominique Senard, Président du conseil d'administration du groupe. Une démarche qui s'inscrit dans l'objectif plus global de doubler le nombre de réservistes d'ici à 2030.



Illustration de Commissaires réservistes - © ECA

Le général Louis-Mathieu Gaspari, Secrétaire général de la Garde nationale, revient en trois questions sur le dispositif de la réserve opérationnelle ainsi que sur ses dernières évolutions. Interview.

Qui peut rejoindre la réserve ? Faut-il avoir des compétences spécifiques ?

Tous les Français âgés de 17 à 72 ans peuvent rejoindre la réserve opérationnelle des armées, directions et services du ministère des Armées. Plus de 300 métiers attendent

celles et ceux qui postulent. Les possibilités sont nombreuses : parachutiste, chauffeur de poids lourd, spécialiste en informatique pour travailler dans la cyberdéfense, cuisinier ou encore cadre de santé. Le champ des possibles est donc largement ouvert.

Alors qu'un réserviste sur deux est salarié, comment peut-on les aider à concilier le temps passé dans la réserve avec celui consacré au travail ?

C'est là tout le sens de mon action en tant que Secrétaire général. A savoir développer des partenariats avec les employeurs du public et du privé, de façon à ce que les chefs d'entreprises ou les présidents de collectivités territoriales soutiennent leurs salariés ou agents publics qui ont fait le choix de s'engager dans la réserve. Grâce au système de conventions¹ que la Garde nationale signe avec les employeurs, nous arrivons en moyenne à multiplier par deux le nombre de jours. Autrement dit, au lieu d'effectuer dix jours chaque année dans la réserve comme le prévoit la loi, le salarié-réserviste pourra en réaliser une vingtaine sans avoir à piocher dans ses congés ou ses RTT.

Surtout, la personne peut faire sa réserve sans qu'il y ait suspension du contrat de travail. plus en plus d'employeurs décident même de maintenir tout ou partie de la rémunération de leurs employés-réservistes. Car dans une entreprise, le soutien apporté aux réserves opérationnelles est de plus en plus perçu comme un outil de fidélisation, voire de recrutement.

Selon les études, 57 % des 15-25 ans seraient prêts à s'engager dans les armées en cas de conflit. Aujourd'hui, ressentez-vous un engouement à l'engagement lié à la dégradation du contexte stratégique international, à l'image du « sursaut » qui avait suivi les attentats de 2015 ?

Depuis 2015, la France a essuyé un nombre impressionnant de crises. Aujourd'hui, ces crises ne s'enchaînent plus, elles se superposent ! Actes terroristes, catastrophes climatiques, crises sociales comme celle des gilets jaunes ou crise sanitaire avec la Covid-19. A chaque fois, ces événements ont mobilisé un grand nombre de réservistes. Ce sont il est vrai de

petits électrochocs qui agissent souvent comme une prise de conscience. Mais plus globalement, en prenant un peu de recul, on se rend compte qu'après chacun de ces épisodes énormément de jeunes décident de s'engager. Beaucoup réalisent qu'ils peuvent être utiles à leur pays en rejoignant les forces armées ou les forces de sécurité intérieure.

¹ Près de 1 000 conventions ont été signées au niveau national.

Partager la page



Contenus associés



Exercice Vulcain : « Dès...

REPORTAGE. Du 30 octobre au 2 novembre 2023, 300 réservistes on...



[Diaporama] Quand les...

[Esprit défense n°10] La LPM 2024-2030 prévoit de doubler les effectifs...



Réservistes : un pied dans...

Jusqu'au 15 novembre, la Garde nationale organise les Journées nationales...

Garde nationale : s'engager pour défend...

20 octobre 2022

Le ministre des Armées souhaite doubler le...

[Haut de page](#)

Suivez-nous sur les réseaux sociaux

**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

[info.gouv.fr](#)

[service-public.fr](#)

[legifrance.gouv.fr](#)

[data.gouv.fr](#)

[Accessibilité : partiellement conforme](#) | [Données personnelles](#) | [Gestion des cookies](#) | [Mentions légales](#)

Sauf mention contraire, tous les contenus de ce site sont sous licence etalab-2.0